

COMMUNIQUÉ

Paris, le 29 février 2016

Projet de loi anti-terroriste et prolongation de l'état d'urgence

Le président de la Conférence des Bâtonniers, Yves Mahiu, appelle le Gouvernement et les pouvoirs publics à renoncer à un projet de réforme portant gravement atteinte aux principes de notre démocratie.

Après avoir pris connaissance du projet de loi *renforçant la lutte contre le crime organisé, son financement, l'efficacité et les garanties de la procédure pénale* ainsi que du projet de réforme de la Constitution visant à y inscrire l'état d'urgence, la Conférence des bâtonniers :

- **RAPPELLE** son attachement aux valeurs de liberté qui fondent notre démocratie ;
- **OBSERVE** que le gouvernement, en instaurant de manière pérenne le dispositif législatif réservé à l'état d'urgence, porte gravement atteinte à nos principes fondamentaux, aux droits de la défense et aux obligations de la France résultant de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- **DÉPLORE** ainsi l'affaiblissement du rôle de l'autorité judiciaire, gardienne des libertés individuelles, résultant de ces projets de réforme ;
- **REFUSE** de voir les prérogatives de cette autorité judiciaire confisquées par l'autorité administrative dépendant du seul pouvoir exécutif ;
- **DÉPLORE** l'absence de dispositions législatives relatives à la protection du secret professionnel de l'avocat, pourtant absolu et d'ordre public ;
- **RAPPELLE** que la nécessité d'assurer la sécurité collective face à la menace terroriste ne saurait justifier les restrictions aux libertés fondamentales, sans le contrôle d'un juge indépendant, et sans la garantie effective de l'assistance d'un avocat ;
- **ALERTE** le gouvernement sur les conséquences de l'usage d'une telle loi, entre les mains d'un pouvoir populiste ou autoritaire qui serait porté à la tête de notre pays.